

## REGLEMENT DU TC FRAISIERS

▶▶▶ **Art. 1** - Les courts sont à la disposition des membres de 8h00 à 22h00. Les courts en gazon synthétique doivent obligatoirement être brossés après chaque partie.

▶▶▶ **Art. 2** - Lorsqu'ils sont inutilisés, les courts doivent être fermés à clef. La clef nécessaire à leur ouverture est disponible auprès des gérants du Club-House pour la somme de Frs. 5.- plus une caution de Frs. 60.- qui sera restituée lorsque le membre quittera le Club et rendra sa clef.

▶▶▶ **Art. 3** - Seuls les joueurs titulaires d'une carte de membre valable sont autorisés à réserver des courts. Les juniors reçoivent une carte de couleur bleue. Cette carte étant strictement personnelle, son prêt en est rigoureusement interdit, ainsi que sa cession. La non-observation de cette clause entraînera automatiquement un blâme, et en cas de récurrence une éventuelle radiation du Club

▶▶▶ **Art. 4** - Chaque joueur, au moment du paiement de sa cotisation, reçoit une carte de membre, et ensuite une vignette annuelle (uniquement pour les membres actifs), lui permettant de justifier de son acquit, et par conséquent de son droit à la réservation de courts..

▶▶▶ **Art. 5** - Les juniors peuvent réserver des courts le mercredi et le vendredi après 17h00 mais les adultes sont prioritaires sur ces tranches horaires et ont la possibilité de prendre leur place. Les membres ayant un abonnement de type "seniors" peuvent jouer le week-end, les jours fériés et la semaine jusqu'à 17 h. et dès 20h sans restriction d'horaire.

▶▶▶ **Art. 6** - Les joueurs peuvent s'inscrire au tableau réservé à cet effet. La réservation se fait pour 45 minutes en simple ou 60 minutes en double. (Balayage compris !) Un des joueurs doit être présent au Club pour que la réservation reste valable et son ou ses partenaires s'inscriront au tableau dès leur arrivée.

▶▶▶ **Art. 7** - Il est interdit de jouer sans avoir mis sa carte au tableau, et ce, quelle qu'en soit la raison (oubli, perte, etc.).

▶▶▶ **Art. 8** - La carte doit rester au tableau pendant toute la durée du jeu et ne doit pas être déplacée afin de servir à une autre réservation.

▶▶▶ **Art. 9** – Il est interdit de s'inscrire à l'avance (par exemple, le matin pour le soir). En outre, c'est seulement après avoir terminé une partie que l'on peut replacer sa carte pour une nouvelle réservation.

▶▶▶ **Art. 10** – Les réservations peuvent s'effectuer soit en mettant sa carte sur un court libre à l'heure du début de la partie, soit en mettant sa carte à la suite d'une autre réservation.

▶▶▶ **Art. 11** - Le comité se réserve la possibilité d'utiliser un ou plusieurs courts en cas de manifestations extraordinaires ainsi que pour les entraînements, les rencontres interclubs, les cours juniors ou les tournois. Un court peut être mis à la disposition d'un professeur, en accord avec le Comité.

▶▶▶ **Art. 12** - Il est interdit de jouer torse nu ou en maillot de bain et le port de chaussures de tennis est obligatoire. En un mot, tout membre doit jouer dans une tenue correcte. Tout joueur ne respectant pas cette règle peut être expulsé du court. Une tenue correcte et un comportement doit être également respectée dans l'enceinte du Club.

▶▶▶ **Art. 13** - Il est également recommandé de bien vouloir tenir propres les locaux ainsi que les espaces verts afin que le Club reste un endroit accueillant où il est agréable de séjourner.

▶▶▶ **Art. 14** - Invitation :

- Seuls les membres sont autorisés à inviter un joueur.
- Les invitations ne sont possibles que lors de faibles affluences, 2 courts doivent impérativement être libres pour les membres.
- Il n'est pas possible de réserver à l'avance. Les joueurs doivent pouvoir mettre leurs cartes à l'heure exacte du début de leur partie.
- Les tarifs sont de : Fr. 10.- par adulte et 5.- par junior

▶▶▶ **Art. 15** – Les membres actifs sont responsables de l'application de ce règlement